

Les Cabannes, le 04/06/2026

Objet : Observations relatives à l'objet de la consultation publique – Demande d'autorisation environnementale (Centrale du pont de Verdun)

Madame la Commissaire enquêtrice,

En tant que Maire, et dans le cadre de la consultation publique actuellement en cours, je souhaite appeler votre attention sur une divergence majeure concernant la qualification de l'objet de l'enquête, tel qu'il est présenté dans l'arrêté préfectoral et le dossier de consultation.

Les documents officiels font état d'un « projet de rénovation de la centrale hydroélectrique du pont de Verdun » ainsi que de la « restauration de la continuité écologique ». Or, l'analyse technique du projet démontre que cette formulation ne correspond pas à la réalité des travaux envisagés.

En effet, il ne s'agit nullement d'une réhabilitation ou d'une remise en état d'installations existantes. Le projet prévoit :

- * La construction d'une nouvelle unité de production hydraulique sur un nouveau point de production distinct.
- * La modification structurelle du canal d'alimentation lié à cette nouvelle installation, et non une simple restauration écologique de l'existant.

Par conséquent, l'intitulé actuel de l'enquête induit le public en erreur sur la nature réelle et l'impact des travaux. Je vous demande formellement de consigner cette observation au registre d'enquête et d'en tirer toutes les conclusions nécessaires dans votre rapport final.

Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Robert CLARACO

